



Taux Avancement Ouvriers de l'état pour 2022

■ Ouvriers de l'Etat :

- accès au groupe VII : 14 %
- accès au hors-groupe : 12 %
- accès au hors-groupe nouveau : 10 %
- accès hors-catégorie A : 12 %
- accès hors-catégorie B : 10 %
- accès hors-catégorie C : 8 %

■ Chefs d'équipe :

- accès au hors-groupe : 12 %
- accès au hors-groupe nouveau : 10 %
- accès hors-catégorie A : 12 %
- accès hors-catégorie B : 10 %
- accès hors-catégorie C : 8 %

■ T.S.O. :

- accès aux groupes T5 et T5 bis : 14 %
- accès aux groupes T6, T6 bis et T7 : 13%

Voici les chiffres communiqués ce jour par l'administration, reflet du peu d'intérêt que suscite notre statut auprès des « gens » de Bercy et de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique .

Paris, le 1er décembre 2021